

PLAN VÉLO DE TOULOUSE MÉTROPOLE

OBJECTIFS

- En termes d'impact sur la qualité de l'air : promouvoir l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens et maîtriser ainsi l'usage des transports les plus polluants
- Développer le réseau cyclable et le réseau vert
- Déployer des services vélos (stationnement vélo, jalonnement, documents de communication, etc)

Document Source

Feuille de route 2018 - Action 28 (liée à l'action B4 du PPA)

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité active)

Public concerné

Tout public

Pilote(s) de l'action



Direction Mobilité Gestion Réseaux, Domaine Déplacements-Stationnement-Expertises

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

Entre 2011 et 2017, le plan vélo a bénéficié d'un budget de 6M€ / an.

L'investissement effectué depuis 2011 par Toulouse Métropole pour la politique cyclable permet à la collectivité de disposer aujourd'hui :

- d'un réseau cyclable de 600 km
- d'un réseau vert de 315 km.

A titre d'exemple, sur l'année 2017, 36 opérations ont été réalisées par Toulouse Métropole via le Plan vélo, représentant 14km de linéaires répartis en 7,5 km de créations et 6,5 km de mises aux normes.

Pour les années 2018, 2019 et 2020, Toulouse Métropole a décidé d'augmenter le budget cyclable en lien avec les ambitions portés par le Projet Mobilité 2020 – 2025 – 2030, valant révision du PDU, et pour répondre aux nombreuses demandes des maires des 37 communes membres de Toulouse Métropole.

La programmation 2018, 2019 et 2020 regroupe un grand nombre de projets dont :

- la poursuite de l'aménagement des berges de cours d'eau (projet Grand Parc Garonne notamment),
- des itinéraires cyclables vers et sur la zone aéronautique
- plusieurs passerelles sur les cours d'eau
- l'accompagnement des axes de transports collectifs

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Le Plan Vélo voté par TM porte actuellement sur la période 2011 – 2020.
- La programmation des projets d'itinéraires cyclables ou de réseau vert à réaliser s'effectue annuellement lors d'une commission « modes doux » rassemblant les élus des 37 communes.

Partenaires associés pour la réalisation des aménagements

- Pôle territoriaux de Toulouse Métropole
- Direction Infrastructure Travaux Energie de Toulouse Métropole



MOYENS MIS EN OEUVRE

- Pour 2018, 2019 et 2020 : niveau de financement volontariste qui sera précisé ultérieurement (cf ci-dessous : paragraphe « Financement »)
- Au-delà de 2020 : le budget n'est pas encore déterminé

FINANCEMENT

Estimation du coût global

Pour 2018, 2019 et 2020 :

Niveau de financement volontariste en accord avec les orientations demandées pour la levée des réserves sur le projet Mobilité 2020 – 2025 – 2030, valant révision du PDU : les montants seront précisés ultérieurement.

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée

Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

Les effets attendus de cette action n'ont pas été quantifiés

INDICATEURS DE SUIVI

Suivi de l'enveloppe budgétaire allouée (montants engagés et liquidés)

	2018	2019
Montant alloué (en millions)	12,4	7,15
Montant engagé (en millions)	11,75	6,28
Montant liquidé (en millions)	9,85	4,73

Comptages vélos sur certains lieux :

En 2019, la pratique du vélo en centre ville est toujours en hausse et tend à s'étendre à la périphérie du centre ville. Données issues des comptages sur certains axes :

- Voie verte du canal, Port St Etienne : 412 vélos à l'heure de pointe du matin
- Avenue de Lyon : 300 vélos à l'heure de pointe matin et soir
- Pont des Demoiselles : 434 vélos en moyenne horaire journalière
- Avenue des Minimés : 368 vélos en moyenne horaire journalière

En 2020, cette action n'a pas été réalisée à cause de la crise sanitaire. Cependant, des comptages ont été effectués sur les voies de transition mis en place lors de la crise sanitaire.

Nombre de km d'aménagements réalisés par année et par type d'aménagement

- 2018 : 12 km d'aménagement réalisé (7,5 km de création ; 4,5 km de mises aux normes)
- 2019 : 606 km + 815,5 km en zones apaisées
- 2020 : 650km + 831,4 km de zones apaisées

Commentaire général sur l'action et son avancement

Action qui s'inscrit dans la continuité



La crise sanitaire pourra amener une évolution des aménagements initialement prévus dans le cadre du Plan Vélo de Toulouse Métropole. Un réseau cyclable temporaire complémentaire a été proposé au déconfinement. Son aménagement définitif pour tout ou partie fait l'objet de concertations. Un appel à projets porté par le ministère en charge des transports permet de faciliter le financement de la pérennisation des infrastructures cyclables temporaires.